



AUTO ECOLE SAILLEY-PERMIS JEUNE
Permis-jeune@orange.fr

Les prix du permis de conduire étant assez élevés, il est possible de bénéficier d'aide ou de facilité pour le financement de son permis de conduire :

- Paiement en plusieurs fois;
- Permis à 1 € par jour ;
- Compte personnel de formation CPF;
- Bourse au permis de conduire ;
- Pôle Emploi;
- Service citoyen;

Paiement en plusieurs fois

Nos forfaits sont payables en 4 fois sans frais.

Financement du permis de conduire : 1 € par jour

Afin d'aider les jeunes à financer leur permis de conduire, l'État a lancé le concept du permis à 1 € par jour lors de la réforme de 2009.

Qu'est-ce que c'est ?

Le permis à 1 € par jour est un prêt souscrit pour le financement du permis de conduire, dont les intérêts sont pris en charge par l'État. Son montant est de 600 €, 800 €, 1 000 € ou 1 200 €, au choix du bénéficiaire. Il est attribué une seule fois par bénéficiaire.

Grâce à ce partenariat entre certains établissements financiers et l'État, les jeunes bénéficient de facilités de paiement tout en n'ayant pas un surcoût lié au remboursement des intérêts.

Pour qui ?

Le permis à 1 € par jour s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent s'inscrire à un permis de conduire, que ce soit pour le permis B.

En cas d'échec à l'épreuve pratique de conduite, il prend la forme d'un prêt de 300 € proposé pour suivre une formation complémentaire, aux jeunes ayant déjà bénéficié d'un prêt pour la formation initiale.



AUTO ECOLE SAILLEY-PERMIS JEUNE
Permis-jeune@orange.fr

Comment ?

Le candidat doit choisir une auto-école partenaire du permis à 1 € par jour, labellisée « qualité des formations au sein des écoles de conduite ».

Ensuite, pour que le permis à 1 € par jour soit mis en place, le dossier de demande de financement doit être accepté par l'établissement financier.

Le candidat doit donc s'adresser à un établissement financier et effectuer une demande de prêt.

- Il doit alors fournir soit un justificatif de revenu justifiant qu'il peut rembourser la somme de 30 € chaque mois ou une caution.
- Il est également possible que les parents se placent en tant que co-emprunteurs afin d'augmenter les chances d'acceptation du dossier. Par ailleurs, pour les candidats mineurs, la demande de prêt doit être effectuée par les parents.
- Les jeunes qui ne sont pas en mesure de fournir des justificatifs financiers ou une caution peuvent également bénéficier d'une caution publique de la part d'un réseau partenariat au permis à 1 € par jour.

Utilisez votre CPF !

Une personne demandeuse d'emploi ou salariée dotée d'un compte personnel de formation (CPF) peut utiliser ses heures de formation acquises (24 heures par an au minimum) pour la préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger et du groupe lourd.

L'éligibilité du permis de conduire au CPF est soumise à certaines conditions :

- l'obtention du permis de conduire doit contribuer à la réalisation d'un projet professionnel ou à favoriser la sécurisation du parcours professionnel ;
- le titulaire ne doit pas faire l'objet d'une suspension de son permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire (une attestation sur l'honneur sera établie par le demandeur) ;
- l'auto-école doit être agréée comme organisme de formation professionnelle ;
- le demandeur doit disposer sur son CPF du nombre d'heures nécessaire pour pouvoir accéder à cette formation ;
- si la formation se déroule durant les heures de travail, le salarié doit avoir obtenu l'accord de son employeur (demande effectuée au moins 60 jours avant le début de la formation).



AUTO ECOLE SAILLEY-PERMIS JEUNE
Permis-jeune@orange.fr

Pôle Emploi

L'aide au permis de conduire B est une aide financière destinée **aux personnes à la recherche d'un emploi**. Elle a pour objectif de **lever le frein à la reprise d'un emploi** que représente le fait de ne pas ou plus être titulaire du permis de conduire.

Elle peut être attribuée aux **demandeurs d'emploi** sous certaines conditions et **aux bénéficiaires du RSA** dans le cadre de **l'aide personnalisée pour le retour à l'emploi**.

Par ailleurs, le demandeur d'emploi doit **justifier d'une période d'inscription continue**, toutes catégories confondues, **d'au moins 6 mois sur la liste des demandeurs d'emploi**.

*Exception : Si le demandeur d'emploi justifie d'une **promesse d'embauche** (CDI, CDD ou CTT supérieur à 3 mois) nécessitant le permis de conduire, ce dernier n'est pas lié à la durée minimale d'inscription en tant que demandeur d'emploi.*

L'aide au permis de conduire B est également attribuée dans le cadre de **l'aide personnalisée de retour à l'emploi (APRE) aux bénéficiaires du RSA** inscrits comme **demandeur d'emploi**, peu importe la durée de leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi ou leur catégorie.

Service citoyen

Ouvert à tous les jeunes belfortains de 18 à 30 ans, le service citoyen permet de financer son permis de conduire dans le cadre d'un projet professionnel ou personnel.

Pour obtenir ce financement de 750 euros, il faut effectuer 80 heures de volontariat dans les structures partenaires dans trois domaines : social, socioculturel et personnes dépendantes.

Bourse au permis

La Bourse au Permis s'adresse à tous les **jeunes colmariens, âgés de 17 à 23 ans**, dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Ce dispositif consiste dans la prise en charge par la ville de Colmar **d'une partie du coût du permis de conduire** (jusqu'à 650 euros) en échange d'une activité bénévole d'intérêt collectif.